

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 25 mai 2023.

6 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Tous ont été adoptés à l'unanimité.

Préalablement à la séance, une présentation et un échange entre les élus et madame la Présidente de la Société publique Locale « Terres de Limousin » étaient organisés.

Finances Communautaires

- 1⇒ **Admissions en créances éteintes : Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC » exercice 2023.**

Les élus communautaires ont admis en créances éteintes des dettes envers la Communauté de Communes éteintes à la suite de décisions rendues par différentes commissions de surendettement.

Adopté à l'unanimité.

- 2⇒ **Correction administrative et extra-budgétaire de la comptabilisation et du remboursement des avances versées par la Communauté de Communes à la Résidence services.**

Le Conseil Communautaire a examiné et entériné cette délibération très technique portant sur une modification sans incidence budgétaire et comptable d'écritures liées à des avances versées à la Résidence Service en 2014 afin d'initier le fonctionnement de cette structure.

Adopté à l'unanimité.

Plan Départemental de l'Habitat

- 3⇒ Octroi à des particuliers de trois subventions dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

3 dossiers de demandes de subventions ont été examinés et adoptés par le Conseil Communautaire. Ces dossiers portent sur des travaux d'amélioration de l'habitat.

Adopté à l'unanimité.

Assainissement

- 4⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer avec l'entreprise COGITE un avenant n°1 au marché d'étude diagnostics des ouvrages d'assainissement collectif présents sur le territoire de la communauté de communes Ouest-Limousin et d'étude de transfert de la compétence. Lot n°2.

L'actualisation des prix de ce marché étant légalement inscrite dans les documents contractuels, il convenait cependant que le Conseil Communautaire délibère dans la mesure où cette actualisation représente une augmentation supérieure à 5% du prix initial du marché.

Adopté à l'unanimité

Politique Culturelle

- 5⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Maire de la commune de Cognac-la-Forêt : convention d'occupation des locaux de la médiathèque/agence postale de Cognac-la-Forêt.

Monsieur le Président a été autorisé à signer une convention définissant les droits et usages de chacune des parties dans le cadre de la gestion quotidienne de la future médiathèque/agence postale de Cognac-la-Forêt.

Adopté à l'unanimité (25 pour ; 1 abstention : monsieur VILARD)

SPANC

6⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC exercice 2022 (sans vote).

Les élus ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC pour l'exercice 2022.

Clôture de la séance à 23h18.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 26 Mai 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.